

Établissement : lycée jean Rostand Strasbourg	Année : 2026
---	--------------

**Titre : Les Ateliers Santé Ville : coordination partenariale et enjeux de santé publique en QPV**

Thème	Politique de la ville
Niveau de formation	BTS ESF
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Comprendre le rôle, les missions et le cadre législatif des Ateliers Santé Ville (ASV) dans la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé dans les QPV</li> <li>- Mettre en lien les actions des ASV avec la politique de la ville, notamment en termes de participation des habitants, de prévention et d'accès aux droits</li> <li>- Analyser la coordination partenariale mise en place dans les ASV de Strasbourg</li> </ul>
Durée	4 heures
Autre/divers	
Auteur	C. MANETTE, Lycée Jean Rostand Strasbourg

## **TD. Les Ateliers Santé Ville : coordination partenariale et enjeux de santé publique en QPV**

*Durée : 4 heures*

### **Objectifs :**

- Comprendre le rôle, les missions et le cadre législatif des Ateliers Santé Ville (ASV)
- Mettre en lien les actions des ASV avec la politique de la ville
- Analyser la coordination partenariale mise en place dans les ASV de Strasbourg

Les Ateliers Santé Ville (ASV) constituent un dispositif national majeur visant à réduire les inégalités sociales et territoriales de santé dans les quartiers prioritaires de la ville. Ils reposent sur une coordination d'acteurs et de participation des habitants. Leur objectif central est de favoriser l'accès à la prévention, à la promotion de la santé et aux soins, en adaptant les actions aux besoins spécifiques des populations les plus vulnérables.

Inscrits dans un cadre législatif solide, notamment la loi de lutte contre les exclusions de 1998 et la loi de santé publique de 2004, qui rappellent la nécessité « d'améliorer la santé de la population et en particulier des plus démunis ». Les ASV constituent un levier essentiel pour articuler les politiques de santé publique avec la politique de la ville.

À l'Eurométropole de Strasbourg, les ASV sont déployés dans plusieurs quartiers prioritaires de la ville (QPV) et coordonnés par l'Eurométropole, en partenariat étroit avec l'ARS, les centres socioculturels, les associations locales, les professionnels de santé et les habitants. Les actions menées s'articulent autour de quatre axes majeurs, centrés sur la prévention :

- La nutrition,
- L'accès aux droits et aux soins,
- La santé mentale,
- Les conduites à risques et les addictions.

## **QUESTIONS**

### **PARTIE 1.**

1. Analyser le partenariat engagé par les Ateliers Santé Ville de Strasbourg au regard des missions qui leurs sont confiés
2. Montrer en quoi ce partenariat contribue à la mise en œuvre de la politique de la ville.

Vous êtes TESH à l'Eurométropole de Strasbourg, au sein du service santé, sous l'autorité de la cheffe de service, et vous intervenez dans le cadre des Ateliers Santé Ville (ASV) dans les QPV de la Cité de l'III, de HautePierre, Cronembourg, Montagne Verte et quartier Gare. Votre rôle s'inscrit pleinement dans les missions des ASV pour la prévention, la promotion de la santé, l'accompagnement des publics vulnérables et la coordination partenariale.

Dans ce cadre, vous participez plus précisément à la mise en place d'ateliers portant sur :

- L'alimentation (équilibre alimentaire, budget, lecture d'étiquettes...),
- L'hygiène et la santé au quotidien (logement, hygiène corporelle, prévention des risques...),
- La parentalité (sommeil, alimentation, rythmes de l'enfant, prévention des écrans).

Cependant, plusieurs difficultés freinent actuellement l'efficacité du partenariat entre les structures impliquées concernant le volet alimentation. En effet, les partenaires rapportent une circulation insuffisante de l'information entre partenaires au niveau des dates, des lieux et des objectifs des ateliers cuisines et un manque de retours sur les actions menées lié à l'absence de bilans partagés.

Ces dysfonctionnements entraînent une perte de cohérence dans les interventions et une incompréhension chez certains partenaires, qui ne disposent pas toujours des informations nécessaires et ne reçoivent pas systématiquement de retour sur les actions mises en place.

Face à cette situation, votre cheffe de service vous demande de proposer des pistes d'amélioration du partenariat pour améliorer les relations partenariales entre les structures afin de mieux répondre aux besoins des habitants des QPV.

## **PARTIE 2.**

3. Argumenter deux propositions concrètes visant à améliorer le partenariat entre les structures impliquées dans les Ateliers Santé Ville (ASV).
  
4. Présenter les modalités de suivi de vos propositions

## **ANNEXE 1. PRESENTATION DES ATELIERS SANTE VILLE (ASV)**

L'Atelier santé ville (ASV) constitue une démarche d'ingénierie de projet, de coordination d'acteurs et de programmation d'actions de santé au service de la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé, elle s'applique dans un cadre partenarial au profit des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

- Mise en place par le Comité interministériel de la Ville en 1999, la démarche Atelier santé ville s'inscrit dans la loi relative à la lutte contre les exclusions, qui a pour objectif d'améliorer la santé de la population et en particulier des plus démunis, et s'articule avec les priorités régionales des programmes d'accès à la prévention et aux soins (Praps). L'ASV s'inscrit ensuite dans la Loi de Santé publique du 9 août 2004.
- Elle s'insère dans le dispositif contractuel de la politique de la ville entre la collectivité territoriales (commune, EPCI) et l'Etat. L'ASV anime, renforce et adapte les différents axes de la politique de santé publique au niveau local.

L'Atelier santé ville a vu son cadre réglementaire et législatif évoluer. La circulaire du 13 juin 2000 a fixé son cadre de référence et légitimé sa démarche au niveau national. En 2006, le gouvernement a décidé de généraliser la démarche des ASV au niveau national afin de renforcer la dynamique santé sur les territoires inscrits en politique de la ville au niveau national et de faire de la démarche des ASV le point d'appui du développement local de la santé publique par la déclinaison territoriale des Plans régionaux de santé publique (PRSP). La mise en place des agences régionales de santé (ARS) et l'élaboration des contrats locaux de santé (CLS) constituent une nouvelle donne qui a conduit à l'actualisation de ce cadre de référence à travers élaboration du référentiel national des Ateliers santé ville destiné aux services de l'État, aux collectivités territoriales et aux ARS.

### **Pourquoi faire ?**

L'Atelier santé ville a pour vocation de participer à l'amélioration de l'état de santé des populations et en particulier des habitants des quartiers les plus défavorisés, et vise à réduire les inégalités sociales et territoriales de santé.

L'Atelier santé ville met en place une politique locale et partenariale de santé à partir des besoins locaux identifiés. C'est une démarche d'animation territoriale qui a pour objet la coordination des acteurs et des actions locales de santé sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville, en vue de permettre une articulation dynamique entre la politique de la ville et les politiques de santé, et de promouvoir la participation de la population sur les questions de santé. Elle vise à favoriser le développement de programmes locaux de santé publique concertés afin d'améliorer la cohérence et la pertinence des actions destinées aux populations des quartiers prioritaires de la ville, en mettant la prévention et la promotion de

la santé au cœur du projet territorial avec les autres politiques publiques qui concourent à l'amélioration de la santé des populations.

Source : Fabrique des territoires, Présentation des Ateliers santé ville, consultable sur [https://www.fabrique-territoires-sante.org/dynamiques-territoriales-de-sante/ateliers-sante-ville/presentation-ateliers-sante-ville/?utm\\_source=copilot.com](https://www.fabrique-territoires-sante.org/dynamiques-territoriales-de-sante/ateliers-sante-ville/presentation-ateliers-sante-ville/?utm_source=copilot.com)

## **ANNEXE 2. L'ATELIER SANTÉ VILLE A STRASBOURG**

L'Atelier Santé Ville renforce la politique municipale en matière de santé à destination des habitant-e-s dans les quartiers prioritaires de Hautepierre, Cronembourg, Meinau, Neuhof, Port du Rhin, Koenigshoffen, Montagne verte, Gare, Spach et Cité de l'III.

L'Atelier Santé Ville est une démarche se situant à la rencontre de deux politiques publiques : la politique de la ville, et la politique de santé publique. Il concerne les quartiers classés en QPV (Quartiers Prioritaires de la politique de la Ville), au regard des difficultés rencontrées par les habitants, notamment économiques.

La précarité des conditions de vie entraîne pour les personnes qui la subissent un état de santé moins favorable. En collaboration avec les acteurs du territoire (élus, professionnels et habitants), l'Atelier Santé Ville a pour objectif de permettre **une action renforcée de la politique municipale de santé** afin de contribuer à **lutter contre les inégalités sociales et territoriales** de santé.

Les travaux de l'ASV de Strasbourg se concentrent autour de quatre axes :

- La nutrition (alimentation et activité physique),
- L'accès aux droits sociaux et l'offre de soins de 1er recours,
- La santé mentale,
- Les conduites à risques et les conduites addictives.

Les actions menées sont diverses, ci-dessous quelques exemples :

- Des ateliers-cuisine sur la manière de concilier une alimentation équilibrée avec un budget modeste,
- Des actions de promotion de l'activité physique au sein d'écoles et de structures de quartier,
- Des actions de prévention lors de temps-forts de la vie des quartiers : fête de quartier, fête des voisins, fête de la jeunesse, fête du sport
- La coordination d'actions partenariales à l'échelle d'un quartier, telle la semaine du goût ou la semaine d'information sur la santé mentale
- Le soutien au renforcement de l'offre de services de santé sur les quartiers, telle la création du dispositif OPALINE sur le Neuhof
- Des actions de prévention et d'information sur l'hygiène bucco-dentaire à destination d'enfants et de parents
- Le soutien à la création de Maisons urbaines de santé à Strasbourg puis au développement de l'action de ces structures.

## L'ATELIER SANTÉ VILLE A STRASBOURG

L'Atelier Santé Ville renforce la politique municipale en matière de santé à destination des habitant-e-s dans les quartiers prioritaires de Hautepierre, Cronembourg, Meinau, Neuhof, Port du Rhin, Koenigshoffen, Montagne verte, Gare, Spach et Cité de l'III.

L'Atelier Santé Ville est une démarche se situant à la rencontre de deux politiques publiques : la politique de la ville, et la politique de santé publique. Il concerne les quartiers classés en QPV (Quartiers Prioritaires de la politique de la Ville), au regard des difficultés rencontrées par les habitants, notamment économiques.

La précarité des conditions de vie entraîne pour les personnes qui la subissent un état de santé moins favorable. En collaboration avec les acteurs du territoire (élus, professionnels et habitants), l'Atelier Santé Ville a pour objectif de permettre **une action renforcée de la politique municipale de santé** afin de contribuer à **lutter contre les inégalités sociales et territoriales** de santé.

Les travaux de l'ASV de Strasbourg se concentrent autour de quatre axes :

- La nutrition (alimentation et activité physique),
- L'accès aux droits sociaux et l'offre de soins de 1er recours,
- La santé mentale,
- Les conduites à risques et les conduites addictives.

Les actions menées sont diverses, ci-dessous quelques exemples :

- Des ateliers-cuisine sur la manière de concilier une alimentation équilibrée avec un budget modeste,
- Des actions de promotion de l'activité physique au sein d'écoles et de structures de quartier,
- Des actions de prévention lors de temps-forts de la vie des quartiers : fête de quartier, fête des voisins, fête de la jeunesse, fête du sport
- La coordination d'actions partenariales à l'échelle d'un quartier, telle la semaine du goût ou la semaine d'information sur la santé mentale
- Le soutien au renforcement de l'offre de services de santé sur les quartiers, telle la création du dispositif OPALINE sur le Neuhof
- Des actions de prévention et d'information sur l'hygiène bucco-dentaire à destination d'enfants et de parents
- Le soutien à la création de Maisons urbaines de santé à Strasbourg puis au développement de l'action de ces structures.

Source : Ville de Strasbourg – Service Promotion de la santé. (s.d.). *Atelier Santé Ville : Promotion des actions de santé communautaire*. Strasbourg.eu, consultable sur <https://www.strasbourg.eu>

## **ANNEXE 3. LE PARTENARIAT DES ATELIERS SANTE VILLE (ASV)**

À Strasbourg, le partenariat des Ateliers Santé Ville (ASV) fonctionne comme une coordination très structurée entre la Ville, l'ARS, les acteurs de santé, les centres sociaux et les associations implantées dans les quartiers prioritaires. Les documents officiels montrent que les actions sont construites avec les habitants, discutées avec les chargés de projet santé de la Ville, et déployées dans les QPV comme Hautepierre, Neuhof–Meinau, Cronembourg, Elsau ou Montagne Verte.

L'ASV fonctionne comme un **réseau coordonné**, ancré dans les quartiers, qui réunit institutions, santé, social, éducation et associations pour **réduire les inégalités de santé**. Les actions sont **co-construites avec les habitants**, adaptées à chaque territoire, et soutenues par la Ville et l'ARS.

Le partenariat ASV à Strasbourg :

### **Une coordination territoriale pilotée par la Ville**

Le dispositif est animé par le service Promotion de la santé de la Ville de Strasbourg, qui :

- Coordonne les acteurs du quartier ;
- Identifie les besoins avec les habitants ;
- Accompagne les porteurs de projets ;
- Valide les actions avec les partenaires santé du territoire.

Chaque quartier prioritaire dispose d'un chargé de projet référent, qui sert de point d'entrée pour les associations, écoles, structures sociales et professionnels de santé.

### **Une démarche de santé communautaire**

Les actions doivent être :

- Issues de problématiques identifiées avec les habitants,
- Ou co-construites avec eux.

Cette logique garantit que les projets répondent réellement aux besoins du terrain (alimentation, santé mentale, accès aux soins, parentalité, etc.).

### **Une articulation entre Politique de la Ville et santé publique**

Les ASV s'inscrivent dans :

- Les Conventions d'Application Territoriale des QPV,
- Les priorités de l'ARS Grand Est (prévention, accès aux soins, lutte contre les inégalités),
- La dynamique nationale des ASV.

### **Les acteurs locaux impliqués à Strasbourg**

## Institutions

- Ville de Strasbourg (service Promotion de la santé)
- Eurométropole de Strasbourg
- ARS Grand Est (appels à projets, priorités sanitaires)
- Préfecture / État – Politique de la Ville
- CPAM du Bas-Rhin

## Acteurs de santé

- Hôpitaux universitaires de Strasbourg (HUS)
- Centres de santé municipaux ou associatifs
- Professionnels libéraux (médecins, infirmiers, sage-femmes...)
- ...

## Acteurs sociaux et éducatifs

- Centres socio-culturels des QPV
- Écoles, collèges, lycées
- CCAS, associations d'aide sociale
- Médiateurs, éducateurs, travailleurs sociaux

## Associations locales

Les ASV soutiennent des actions portées par :

- Associations de prévention santé,
- Associations de quartier,
- Associations de parentalité, nutrition, sport-santé, santé mentale,
- Structures d'accès aux droits
- Ithaque (Structures spécialisées : addictologie, santé mentale, dépistage, prévention)
- ALT (**Association de Lutte contre les Toxicomanies**)

## Exemples d'actions concrètes menées dans les quartiers strasbourgeois

Les actions doivent être implantées dans les QPV et répondre à des problématiques identifiées localement. Les quartiers concernés incluent : HautePierre, Cronenbourg, NeuhoF–Meinau, Montagne Verte (Murhof, Molkenbronn), Elsau, Koenigshoffen.

Des exemples d'actions soutenues par l'ASV à Strasbourg :

### Santé et alimentation

- Ateliers cuisine santé avec habitants et familles
- Sensibilisation au diabète et aux maladies chroniques
- Actions autour de l'équilibre alimentaire dans les centres sociaux

### Santé mentale et bien-être

- Groupes de parole et ateliers d'expression
- Actions de lutte contre l'isolement
- Ateliers relaxation, gestion du stress, médiation

## **Parentalité et petite enfance**

- Ateliers parents-enfants
- Sensibilisation à la santé des tout-petits
- Accompagnement des familles dans l'accès aux soins

## **Accès aux droits et aux soins**

- Permanences d'information CPAM / prévention
- Aide à l'orientation dans le système de santé
- Actions de dépistage (vision, audition, diabète...)

## **Activité physique et santé**

- Marche santé dans les quartiers
- Ateliers sport-santé pour femmes ou seniors
- Activités physiques adaptées en plein air
- Projet Precross pour les enfants des QPV en situation d'obésité

Source : Fabrique territoires santé, Partenaires, consultable sur <https://www.fabrique-territoires-sante.org/dynamiques-territoriales-de-sante/ateliers-sante-ville/textes-officiels/>

## **ANNEXE 4. Législations en faveur des ASV**

Les Ateliers santé ville s'inscrivent dans les politiques sociales et de santé suivantes :

### **1. Loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 – Modernisation de notre système de santé**

- Renforce la prévention et la promotion de la santé, cœur des missions ASV.
- Développe le parcours de santé, ce qui encourage la coordination entre acteurs locaux (santé, social, éducation).
- Favorise l'accès aux soins dans les territoires fragiles, ce qui justifie les actions ASV dans les QPV.
- Introduit une vision territorialisée de la santé, parfaitement alignée avec l'approche ASV.

### **2. Loi HPST (2009) – Réforme de l'hôpital et des territoires**

- Création des **Agences Régionales de Santé (ARS)**, qui financent et pilotent les ASV.
- Renforce la **prévention** et l'**éducation à la santé**, missions centrales des ASV.
- Organise la santé autour des **territoires**, ce qui légitime l'action locale des ASV dans les QPV.
- Favorise la coordination entre acteurs sanitaires, sociaux et médico-sociaux — exactement la logique ASV.

### **3. Lois de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 (dite loi Lamy)**

- Crée les Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville (QPV), territoires d'intervention des ASV.
- Le Contrat de Ville devient le cadre unique d'action, incluant un pilier santé où les ASV sont explicitement mobilisés.
- Renforce la participation des habitants (Conseils citoyens), cohérente avec la démarche communautaire des ASV.
- Vise la réduction des inégalités territoriales, objectif partagé avec les ASV

### **4. Loi d'Orientation et programmation pour la ville et la rénovation urbaine du 1<sup>er</sup> août 2003**

- Chapitre 1 : réduction des inégalités dans les zones urbaines sensibles.
- Annexe 1, point 4 : développer la prévention et l'accès aux soins dans les quartiers.
- Cette loi constitue l'un des fondements historiques des ASV, créés pour répondre à ces enjeux.
- Lien direct entre rénovation urbaine et santé : les ASV apportent l'expertise santé dans les projets de quartier.

### **5. Loi n°98-657 du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions (art 71)**

- Garantit l'accès aux soins pour les personnes en situation de précarité.
- Met en avant la lutte contre les inégalités sociales de santé, mission centrale des ASV.

- Encourage les actions de prévention et d'accompagnement social, que les ASV coordonnent dans les QPV.
- L'article 71 insiste sur l'importance de réduire les obstacles à l'accès aux dispositifs de santé, ce que les ASV mettent en œuvre au quotidien.

Source : Fabrique territoires santé, Législations, consultable sur <https://www.fabrique-territoires-sante.org/dynamiques-territoriales-de-sante/ateliers-sante-ville/textes-officiels/>